

LES COOPÉRATIVES EN EUROPE

Pauline BOIVIN

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | MAI 16
Économie sociale



COMPRENDRE POUR AGIR

LES COOPÉRATIVES EN EUROPE

Pauline BOIVIN

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. L'EUROPE, TERRE D'ORIGINE DES COOPÉRATIVES	4
1. De la « micro-république » à la « macro-république » coopérative (1840-1914)	4
2. Un développement enrayé par l'expansion du capitalisme (1920-1970)	4
3. Le renouveau coopératif (1970 à nos jours)	5
II. PLURALISME DES MODÈLES EXISTANTS EN EUROPE	6
1. Panorama des modèles coopératifs en Europe	6
2. L'impact des statuts et des cadres légaux	7
3. Le poids hétérogène du secteur coopératif en Europe	7
III. ENJEUX ET CARACTÉRISTIQUES DES COOPÉRATIVES EN EUROPE	8
1. Caractéristiques communes des coopératives en Europe	8
2. L'échec relatif du statut européen des coopératives	9
3. Vers une Europe coopérative ?	10
CONCLUSION	11
BIBLIOGRAPHIE	12

AVANT-PROPOS

Le philosophe et économiste anglais John Stuart Mill soutenait qu'indépendamment de leurs avantages sur le plan macroéconomique, les coopératives ouvrières induiraient une « *révolution morale* » dans la société, dans la mesure où elles aboutiraient à « *résoudre le conflit persistant entre le capital et le travail, transformer la vie humaine, [...] magnifier la dignité du travail, amener un nouveau sentiment de sécurité et d'indépendance dans la classe ouvrière et convertir l'occupation quotidienne de chaque homme en une école d'estime sociale et d'intelligence concrète* »¹. Si les coopératives ne s'adressent plus aujourd'hui aux seuls ouvriers, mais se veut un modèle entrepreneurial implanté dans un large panel d'activités économiques, l'idéal de Mill est toujours autant d'actualité.

Responsabiliser, participer aux prises de décisions stratégiques et opérationnelles, voilà ce qui rend de la dignité aux travailleurs ! Les coopératives donnent une voix aux sociétaires, eux qui fondent l'unité collective dans le respect de la diversité, des compétences, et de l'humanité. À l'heure où la démocratie politique est en berne, les coopératives mettent en œuvre l'équité comme vecteur de progrès et de rapprochement de l'idéal républicain d'égalité. Les coopérateurs résistent, grâce à un autre système de production, à l'oligarchie de ceux qui réduisent la main d'œuvre à un vulgaire outil au service de l'avidité lucrative sans cesse inassouvie d'une poignée d'individus. Dans les sociétés de personnes, la valeur de l'argent s'estompe, elle s'incline devant la valeur humaine triomphante. La cause collective l'emporte alors sur le siphonage actionnarial des fruits du labeur des travailleurs.

Entre résilience et ancrage territorial, la coopérative est la solution locale et durable aux dysfonctionnements du capitalisme. Elle inspire la promesse d'un monde où le concept de « démocratie économique » deviendrait une réalité sociopolitique colportant en son sein le dépassement de ce paradigme individualiste usé, stagnant et débridé. Le mouvement coopératif, en réconciliant travailleurs et employeurs, propose une alternative émancipatrice pour tout un chacun.

Le sixième principe de l'Alliance coopérative internationale (ACI) inscrit la coopération dans l'ADN des coopératives. L'Europe offre un cadre adapté à la poursuite de cette cause commune. Pourtant, depuis son origine, les politiques des institutions européennes n'ont cessé de se focaliser sur l'entrepreneuriat individuel, aux dépens de l'entrepreneuriat collectif, rendu possible par la coopération, fondement du vivre ensemble dans nos sociétés. Le think & do tank POUR LA SOLIDARITÉ – PLS a souhaité faire la revue des opportunités et des défis auxquels les coopératives doivent faire face en Europe au 21^{ème} siècle.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink, Président

¹ Mill J.S., *Principes d'économie politique*, 1951:675; première publication en 1848.

INTRODUCTION

L'Europe, hôte des premières entreprises coopératives, est devenue une véritable fenêtre d'opportunités pour le mouvement coopératif qui peut y affirmer ses valeurs et ses principes afin de s'institutionnaliser d'abord au niveau national, puis envisager de se structurer au niveau européen. Mesurer et évaluer le poids de ce secteur permet de tisser les contours et le contenu des arguments formant la toile de fond d'un plaidoyer pour une « **Europe coopérative** », c'est-à-dire une Europe où la démocratie économique serait une réalité pour la majorité des travailleurs-consommateurs qui la compose.

Nous nous intéresserons spécifiquement dans cette note d'analyse aux **coopératives de travail-associé**² (CTA). Les travailleurs sont dits « associés » car ils sont tous sociétaires de l'entreprise. En étant associés de la coopérative, ils décident ensemble des grandes orientations de leur entreprise et désignent leurs dirigeants. Les CTA emploient les personnes qui en sont membres comme salariés, et produisent elles-mêmes et collectivement les biens et services, à la différence des coopératives de consommation et de crédit.

Leur nombre est en croissance mais leur répartition par pays est encore très hétérogène. Leur proportion relative à celle des entreprises dites classiques et leur forme varient, que ce soit par les statuts, ou l'existence de législation les définissant. L'existence d'une **association professionnelle** pour les représenter au niveau européen, et l'accroissement quantitatif des adhésions à celles-ci³, montrent que le mouvement coopératif n'a jamais été aussi bien organisé tout en restant encore marginal dans un grand nombre de pays, et peu connu du grand public.

Depuis l'utopie de ses balbutiements jusqu'au pragmatisme contemporain, le mouvement a toujours été profondément **social, militant et contributif** à l'ambition de **l'émancipation des travailleurs** vis-à-vis du capital⁴. Nous identifierons les freins et les facteurs de réussite d'un essor plus solide et durable du mouvement coopératif. Ce sera l'occasion pour revenir sur le legs européen des CTA, instituant ses nombreuses caractéristiques et enjeux communs bien qu'ayant connu des développements hétérogènes, pour donner les pistes et les perspectives futures du fondement d'une Europe coopérative.

² Ces termes peuvent englober plusieurs appellations différentes : coopératives de salariés, coopératives de production.

³ Cooperatives Europe, « The Power of Cooperation – Cooperatives Europe Key Figures 2015 », p. 9-10. URL : <https://coopseurope.coop/resources/projects/power-cooperation-cooperatives-europe-key-figures-2015>

⁴ Cf. MONACO M., PASTORELLI L. "Trade unions and worker cooperatives in Europe: A win-win relationship Maximizing social and economic potential in worker cooperatives" Meeting document, 20 janvier 2014. URL : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/meetingdocument/wcms_234169.pdf

I. L'EUROPE, TERRE D'ORIGINE DES COOPÉRATIVES

1. DE LA « MICRO-RÉPUBLIQUE » À LA « MACRO-RÉPUBLIQUE » COOPÉRATIVE (1840-1914)⁵

Le mouvement coopératif a connu deux grandes utopies au début de son histoire : celle de la **micro-république communautaire** du début du 19^{ème} siècle et celle de la (macro-)**république coopérative** formulée par Charles Gide à la fin du siècle. Le **premier essor coopératif a eu lieu dans la première partie du 19^{ème} siècle**, bien que l'on puisse trouver quelques créations d'organisations similaires aux coopératives avant cette date un peu partout en Europe. Ce mouvement que l'on dénomme « **associationniste** » s'inscrit principalement dans deux principaux pays européens, l'Angleterre et la France. À l'origine, les premières coopératives ont été à l'initiative des ouvriers de métier comme réaction à l'exploitation qu'ils subissaient, et qui cherchaient à s'émanciper par l'**autogestion**. Le mouvement a culminé aux environs de 1848 en France, mais a été violemment réprimé par Napoléon III lors de son coup d'État en 1851. En Angleterre aussi, où le mouvement était très lié au monde syndical, les coopératives de production ont subi une vive répression au cours de l'année 1833. C'est la première étape de son ancrage croissant dans une quadruple mouvance : **syndicaliste, socialiste, solidariste, et marxiste**⁶. Cette affiliation philosophique et idéologique continuera à se renforcer et à se cristalliser jusqu'au 20^{ème} siècle.

Durant la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, le mouvement coopératif n'a pas été complètement étouffé. Il a connu un regain avec le développement des **coopératives spécialisées**, qui établit la distinction entre des coopératives de production et de consommation. À la fin du siècle, les coopératives de consommation sont devenues majoritaires tandis que s'observait une stagnation du nombre des coopératives de travailleurs. Napoléon III, le même homme qui, deux décennies plus tôt réprimait le mouvement ouvrier, a engagé un virage d'ouverture démocratique et se déclare dans les années 1860 favorable aux **Scop** (sociétés coopérative ouvrières de production), ce qui entraîne leur essor. La Troisième République remplace le régime impérial, et c'est dans ce cadre qu'émerge le concept idéaliste de « **République coopérative** »⁷. Cette utopie est ensuite reprise par le socialiste Jean Jaurès, qui fait la promotion du modèle coopératif comme étant le « **modèle de démocratie économique par excellence** »⁸, mais la guerre met en pause cette utopie.

2. UN DÉVELOPPEMENT ENRAYÉ PAR L'EXPANSION DU CAPITALISME (1920-1970)

Des transformations économiques et sociales traversent toute l'Europe sous le coup des **révolutions industrielles successives** et du développement du **capitalisme**. Ce nouveau **paradigme économique** modifie les structures de production. Autrefois principalement familiales, les premières entreprises « modernes » et capitalistes ont émergé au 18-19^{ème} siècle, et se confirment comme modèle dominant au début du 20^{ème} siècle. Durant cette période, l'individualisme et la concentration individuelle des profits

⁵ Nous nous appuyons dans cette sous-partie principalement sur l'exemple français car il semble assez emblématique des évolutions et des caractéristiques que connaît le mouvement par la suite.

⁶ VAN DOOSSELAERE T., « Les racines de la solidarité », Pour la solidarité, 2004, p. 29-40. URL : <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/les-racines-de-la-solidarite>

⁷ Cf. les théoriciens de l'École de Nîmes : Charles Gide, Ernest Poisson.

⁸ Cf. « A l'œuvre » *L'Humanité* (1910).

et des richesses triomphent. Cristallisant l'exploitation des uns (les travailleurs) par leurs employeurs en quête de profit sans cesse croissant, les coopératives de travailleurs se sont construites en réaction contre cette forme d'entreprise. Les ouvriers désirent avoir plus de pouvoir en entreprise, et optent pour la **coopération** et la **solidarité** plutôt que les rivalités⁹.

Après la première guerre mondiale, le mouvement coopératif s'est organisé autour de l'utopie de Gide, et s'est structuré dans ce cadre. Mais le début de la seconde guerre mondiale marque un nouveau coup d'arrêt au mouvement. À la suite de la guerre, alors que l'idée de la **Communauté économique européenne** émerge et commence à se concrétiser, les coopératives connaissent une nouvelle phase de développement qui se traduit plus en termes de taille et de chiffre d'affaires d'entreprises, que de nombre. C'est à ce moment que se développent les banques coopératives et les coopératives dans le secteur agro-alimentaire, lesquelles connaissent quelques dérives de « **banalisation** » consistant en une participation démocratique réduite des membres. Ceci s'explique notamment par le fait que les salariés ne soient pas associés à la gouvernance de ces entreprises. Les coopératives de travailleurs restent largement minoritaires durant les Trente glorieuses.

3. LE RENOUVEAU COOPÉRATIF (1970 À NOS JOURS)

Dans le contexte contemporain de tensions économiques croissantes, la forme entrepreneuriale coopérative connaît un regain d'intérêt. Les premières **crises économiques** dans les années 70 mettent fin à une période de croissance soutenue en Europe occidentale. Plus récemment, la **crise de 2008** renouvelle l'intérêt qui est porté à ce modèle organisationnel. Comme à l'origine, le mouvement de ces dernières décennies s'est construit en réaction au capitalisme, et contre les inégalités génératrices de rivalités entre les groupes socio-économiques.

Parallèlement, dans les **pays à l'Est** du mur qui scinde l'Europe en deux, on rencontre beaucoup de coopératives. Mais elles évoluent dans le cadre de l'URSS, c'est-à-dire, une économie planifiée ne respectant pas le principe d'adhésion volontaire, principe pourtant premier des coopératives¹⁰. Après la chute du mur, ce type d'entreprise est associé au soviétisme ce qui limite leur expansion. En Europe occidentale, la mise en place ou la **modernisation des cadres légaux** a généralement entraîné un véritable essor de création de coopératives. C'est en effet un des **facteurs clé** de leur expansion.

Enfin, la **construction européenne**, notamment lorsque la Communauté économique européenne est devenue l'Union européenne en **1992**, a élargi l'échelle des enjeux pour les coopératives. Les institutions européennes ont commencé à prendre en compte ces entreprises dans les politiques européennes. Les mouvements se sont structurés autour de l'enjeu de la reconnaissance d'une **économie plurielle** et de l'établissement d'un **écosystème économique, juridique et social favorable** au développement des coopératives.

⁹ VAN DOOSSELAERE T., *op. cit.*, p. 37-40.

¹⁰ Déclaration de l'ACI, 1995. URL : http://www.entreprises.coop/images/documents/principes_aci_1995.pdf

II. PLURALISME DES MODÈLES COOPÉRATIFS EN EUROPE

1. PANORAMA DES MODÈLES COOPÉRATIFS EN EUROPE

Bien que le terme de « coopérative de travail-associé » soit globalement accepté par toutes les structures entrant dans ce champ en Europe¹¹, il en existe une multitude de formes, dont les dénominations varient selon les traditions historiques et culturelles des États membres.

Les coopératives de travailleurs sont avant tout répandues dans les pays **d'Europe occidentale latine**. En **Italie**, elles se regroupent sous la dénomination de **coopératives sociales**. On en distingue deux types. Les premières gèrent des services socio-sanitaires et éducatifs, les secondes ont pour but l'insertion dans le monde du travail de personnes défavorisées. Leur originalité : la possibilité d'associer des bénévoles tout en imposant que les salariés demeurent majoritaires au capital social. En **Espagne**, le modèle de coopératives de travail-associé cohabite avec celui des « **sociedades laborales** », un modèle assez similaire. En **France**, hérité du mouvement associationniste du 19^{ème} siècle, le modèle qui se rapproche le plus des CTA est le modèle **Scop**, dont le nom s'est démarqué du monde ouvrier pour devenir celui de « **sociétés coopératives et participatives** ». Ce mouvement commence d'ailleurs à se répandre en Belgique¹².

Au **Royaume-Uni** et dans les **pays d'Europe centrale et de l'Est**, bien qu'il n'y ait pas un modèle unique de coopératives, on retrouve le terme de coopératives de production (République tchèque, Slovaquie et en Roumanie en ce qui concerne le secteur artisanal¹³) et de coopératives de travailleurs (Pologne, Royaume-Uni).

Dans les **pays nordiques** là encore on ne peut parler de modèle uniforme, on va trouver beaucoup de coopératives de travailleurs en Suède, mais dans d'autres États où aucune législation n'accorde de statut spécifique à ce type particulier d'entreprise, il est assez difficile de les identifier. Au Danemark, elles ne sont pas clairement désignées comme telles, toutefois certaines études en comptabilisent dans le secteur de l'industrie, des services et du social¹⁴. C'est un secteur qui, à la différence des coopératives de consommation et de crédit, présente la plus haute probabilité d'accueillir des CTA.

De manière générale, dans les pays que nous avons examinés, les coopératives de travailleurs restent **minoritaires** par rapport aux sociétés commerciales classiques. À l'origine de ces modèles distincts, il y a souvent une législation plus ou moins générale et plus ou moins souple, qui leur accorde une **personnalité morale** (leur permettant par exemple d'être reconnues comme véritables entreprises pour l'obtention de prêts bancaires), et qui détermine les **modalités de la rédaction des statuts** attribuant à la fois un cadre et une protection au modèle démocratique coopératif.

¹¹ Voire même dans le monde, cf Déclaration Mondiale sur le Travail Associé Coopératif, approuvée par l'Assemblée Générale de l'ACI à Cartagena, Colombie, le 23 septembre 2005. URL : http://www.cicopa.coop/IMG/pdf/world_declaration_on_worker_coops_fr.pdf

¹² Saw-B « Les Scop françaises : un modèle à suivre en Belgique ? » Septembre 2013. URL : <http://www.saw-b.be/spip/Les-SCOP-francaises-un-modele-a> et Cecop « L'essor de la coopération de travail associé en Belgique », 2014. URL : <http://www.cecop.coop/L-essor-de-la-cooperation-de>

¹³ Voir le site traduit en français d'UCECOM, l'Union nationale de la coopération artisanale et de production. URL : <http://www.ucecom.ro/franceza/franceza.htm>

¹⁴ Voir par exemple le rapport de Cooperatives Europe intitulé « *The Power of Cooperation – Cooperatives Europe Key Figures 2015* », qui fournit des chiffres clés sur le nombre de coopératives à partir des organisations membres de l'association dans chaque État membre de l'UE. URL : <https://coopseurope.coop/resources/projects/power-cooperation-cooperatives-europe-key-figures-2015>

2. L'IMPACT DES STATUTS ET DES CADRES LÉGAUX

Dans certains États, les coopératives sont explicitement reconnues dans la **constitution**. C'est le cas en Grèce, en Espagne, en Italie et au Portugal¹⁵. D'autres pays encadrent ces entreprises par la législation (France et Espagne). Certains pays ont une **législation applicable aux coopératives en général** (Allemagne, Espagne, Hongrie), tandis que d'autres ont une **législation qui s'applique aux types spécifiques de coopératives** (Roumanie). On trouve aussi des pays où elles sont encadrées par des **chapitres particuliers de codes plus généraux** (Belgique, République Tchèque). Enfin, certains pays n'ont prévu aucune législation spéciale, comme c'est le cas au Danemark¹⁶.

Lorsque les États ont mis en place ou ont modernisé les cadres légaux, cela a souvent créé des « booms » de création de coopératives¹⁷. Voyons quelques exemples. **Les coopératives sociales italiennes** ont vu le jour au milieu des années 70 dans le Nord de l'Italie, sous la législation générale des coopératives. 6 159 coopératives sociales ont été constituées suite à l'adoption de la loi nationale du 8 novembre 1991. **En Espagne**, la loi de 1999 a créé un engouement pour ce modèle d'entreprise, mais l'impact de la crise a fortement pesé sur ce secteur, limitant de ce fait leur croissance. Au **Royaume-Uni**, aucune législation ne s'appliquait aux coopératives jusqu'en 2006. Les nouvelles législations "*Companies Act*" (2006) et "*Co-operative and Community Benefit Societies Act*" (2014) leur ont accordé un statut légal. **En France**, la **loi de l'ESS de 2014** qui a reconnu la spécificité des coopératives a donné un « coup de fouet » au modèle des Scop. Mais certains pays n'ont encore aucune législation relative à ce type d'entreprise¹⁸, ce qui reste un obstacle majeur pour leur développement, et explique au-delà des traditions historiques et culturelles des États, l'hétérogénéité de leur poids en Europe.

3. LE POIDS HÉTÉROGÈNE DU SECTEUR COOPÉRATIF EN EUROPE

L'Union européenne compte **123 millions de coopérateurs et 160 000 coopératives** toutes catégories confondues, qui emploient 5,4 millions de salariés¹⁹. Ce poids semble très significatif, en revanche, en ce qui concerne plus particulièrement les coopératives de travailleurs, il est plus difficile de trouver des chiffres fiables et comparables pour chaque État membre de l'UE. Cecop estime en 2012 qu'il y aurait **1,5 million de travailleurs copropriétaires de leur entreprise**²⁰. À défaut d'harmonisation et d'actualisation des statistiques, nous allons présenter quelques exemples du poids de ce secteur dans les États membres.

En Espagne, il y a 17 000 coopératives de travail-associé qui emploient 210 000 personnes (2014)²¹. On comptabilise également en 2015 10 471 « *sociedades laborales* » employant 64 491 travailleurs²². En Italie on dénombre 67 062 coopératives, leur apport à l'économie italienne représente environ 8,5 % du PIB (2013)²³. Le mouvement coopératif italien est globalement dans une phase de croissance et d'innovation, comme en témoigne, entre autres, l'essor des **coopératives sociales italiennes**. Les coopératives sociales occupent 220 000 personnes, dont 23 575 appartenant à des catégories défavorisées. En France, la Confédération générale des Scop comptabilise 2 222 Sociétés coopératives

¹⁵ MONZÓN J. L., CHAVES, R., Rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen par le CIRIEC, L'économie sociale dans l'Union européenne, Bruxelles, 2012, p.79.

¹⁶ Conférence internationale du travail, 89^{ème} session, 2001, Rapport V (1), p.81.

¹⁷ MONZÓN J. L., CHAVES, R., *op. cit.*, 2012, p.81.

¹⁸ MONZÓN J. L., CHAVES, R., *op. cit.*, 2012, p.79.

¹⁹ <http://www.les-scop.coop/sites/tr/les-scop/culture-scop/europe>

²⁰ Documentaire « Ensemble. Comment les coopératives résistent à la crise » - (2012) - Belgique/Espagne

URL : <http://www.cecop.coop/ENSEMBLE-Comment-les-cooperatives-resistent-a-la-crise>

²¹ Source : Coceta. URL : <http://www.coceta.coop/coceta.asp>

²² Source : Cepas. URL : <http://www.cepes.es/social/estadisticas&t=sociedades>

²³ Troisième rapport d'Euricse, Economia cooperativa. Rilevanza, evoluzione e nuove frontiere della cooperazione italiana (2015). URL : <http://www.euricse.eu/it/economia-cooperativa-rilevanza-evoluzione-e-nuove-frontiere-della-cooperazione-italiana-2/>

et participatives employant 47 500 salariés en 2014, soit une **augmentation de 13,4%** depuis 2010²⁴. Ces chiffres contrastent fortement avec ceux du Royaume-Uni où leur nombre reste encore très faible : il n'y avait que 170 CTA en 2010²⁵. En Belgique, cette forme entrepreneuriale est encore assez limitée également²⁶, et ce, malgré la législation existante pour les encadrer. Les coopératives²⁷ représentent 1,4% du total des entreprises appartenant au champ de l'ESS en 2014, champ qui recouvre 7,5% du total des entreprises du secteur privé (composé par une imposante majorité d'associations)²⁸.

La Suède est l'**État scandinave** où on trouve le nombre le plus important de coopératives de travailleurs (3 931 entreprises employant plus de 95 000 personnes en 2010), tandis qu'en Finlande on n'en dénombre que 70 (employant 1 500 personnes). Dans les **PECO**²⁹, c'est aussi assez variable. En Bulgarie et République tchèque on trouve un nombre assez similaire de CTA, un peu plus de 200 employant un dizaine de milliers de personnes³⁰. Elles sont à peine plus nombreuses en Roumanie (526 en 2010) et en Pologne (340), tandis qu'en Estonie, elles se comptent sur les doigts d'une main (3 CTA).

III. ENJEUX ET CARACTÉRISTIQUES DES COOPÉRATIVES EN EUROPE

1. CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DES COOPÉRATIVES EN EUROPE

Les principes de l'**Alliance coopérative internationale (ACI)** sont repris par les organisations fédératrices des coopératives en Europe. **Cecop**, fondée à Manchester en 1979, est l'organisation sectorielle de **Coopératives Europe** représentant les **coopératives de travail-associé, coopératives sociales et entreprises participatives**. Leurs membres doivent **adhérer aux 7 principes suivants** :

1. **Une adhésion volontaire et ouverte** de personnes, garantissant l'application du principe de non-discrimination. C'est un des fondements du succès des coopératives.
2. **La gouvernance démocratique** : selon le principe « une personne = une voix », quelque soit la contribution économique de l'associé à la coopérative.
3. **La participation économique des membres** qui sont à la fois les usagers et les propriétaires de leur entreprise (principe de double-qualité des membres). Si excédents il y a, ils sont affectés aux réserves indivisibles, et réinvestis dans l'entreprise. Ensuite seulement, les membres en bénéficient équitablement sous forme de ristourne ou de rabais (bénéfices réalisés et accordés aux membres). Parfois une rémunération du capital peut aussi être versée mais selon des limites bien définies.

²⁴ Panorama de l'économie sociale et solidaire en France, édition 2015, CNCRES. URL :

<http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l'ESS%202015-CNCRES.pdf>

²⁵ Cooperatives UK, "How do UK worker co-operatives compare to the rest of the world" septembre 2010. URL : <http://workerco-operatives.blogspot.be/2010/09/how-do-uk-worker-co-operatives-compare.html>

²⁶ En 2012, l'Union des Scop Wallonie-Bruxelles enregistre 30 scop, employant 750 salariés.

²⁷ Agréée par le Conseil National de la Coopération (CNC) et, à statut spécifique de Société à finalité sociale (SFS).

²⁸ Académie des entrepreneurs sociaux, Baromètre des Entreprises Sociales en Belgique, HEC-ULg Édition 2015. URL : <http://www.academie-es.ulg.ac.be/Barometre2015.pdf>

²⁹ Pays d'Europe centrale et orientale.

³⁰ « L'économie sociale dans l'Union européenne » (2012), Rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen par le Ciriéc. pp57-76. URL : <http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-30-12-790-fr-c.pdf>

4. **L'autonomie et l'indépendance** : ce principe s'est affirmé en réponse à tout risque d'ingérence étatique, et limite le contrôle financier qui prévaut dans les grandes entreprises classiques du secteur privé (via l'actionnariat).
5. **L'éducation, la formation et l'information** : la coopérative est au service de ses membres. Les formations leur permettent de contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Cela vaut aussi sur le plan extérieur, soit à destination du « *grand public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération* »³¹.
6. **La coopération entre les coopératives** : elle vise à renforcer le mouvement, faire des économies d'échelle, baisser les coûts de transaction, etc.
7. **L'engagement envers la communauté** : les coopératives contribuent ainsi au développement durable des communautés et du territoire où elles s'inscrivent. Leur **ancrage local** est un de leur meilleur atout face à la mondialisation.

2. L'ÉCHEC RELATIF DU STATUT EUROPÉEN DES COOPÉRATIVES

Vu l'importance du mouvement en Europe, et des exemples de réussite de grands groupes coopératifs, la Commission européenne a souhaité simplifier les modalités de passage à une échelle d'envergure européenne pour les coopératives. En introduisant en 2003, le **Règlement (CE) n°1435/2003** du Conseil du 22 juillet 2003, relatif au statut de la **société coopérative européenne (SCE)**, les institutions européennes ont fait un pas en avant emblématique vers une première **reconnaissance européenne**. La **directive (2003/72/CE)** sur l'implication des travailleurs dans ces coopératives est ensuite venue compléter le dispositif. Néanmoins beaucoup la considèrent encore trop complexe.

Le règlement a deux intérêts, il affirme l'équité des règles de concurrence qui s'appliquent entre les « **sociétés de personnes** » et les sociétés de capitaux, et contribue au développement des **activités transnationales** des coopératives. Grâce à ce statut, les entreprises coopératives opérant sur le territoire de plusieurs États membres ont la possibilité d'exercer leurs activités dans l'ensemble du marché intérieur avec **une personnalité juridique, une réglementation et une structure uniques**.

Dans les faits, le statut n'a pas rencontré le succès escompté. Jusqu'en 2011, seules **24 SCE** avaient été créées, employant 32 personnes *a minima*. Le **Parlement européen** a pris une **résolution en 2012** pour demander la **révision du statut**³², mais il n'a pas été vraiment entendu³³. **Diesis**, le réseau européen d'appui aux coopératives, a également produit un rapport en 2014, financé par la Commission, pour faire l'état des lieux du statut³⁴. Il y déplore que la création de ce type d'entreprise soit difficile pour diverses raisons. La transposition dans les États membres a rendu l'adoption de ce statut très **complexe et très lourde administrativement** pour les entrepreneurs. Enfin, dans certains États, les autorités publiques **méconnaissent** encore largement ce statut.

Dans son état actuel, ce statut n'apporte donc rien de substantiel au mouvement coopératif. On pensait à tort que de nombreuses coopératives seraient séduites par l'idée d'avoir un statut unique facilitant leur **exportation et leur implantation à l'international**, mais il n'est même pas certain que ce soit une aspiration primordiale de la majorité des CTA. Ce statut nécessite d'être révisé pour être plus aisément connu, compris et choisi. Difficile de dire à ce stade également si la révision et simplification du statut

³¹ Extrait du 5^e principe de l'ACI (1995).

³² Voir : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0071+0+DOC+XML+V0//FR>

³³ Bien que la CE reconnaisse elle-même les défauts du statut cf. COM(2012), 72 final, Rapport de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. 23.02.2012. URL : http://recma.org/sites/default/files/com2012_0072fr01.pdf

³⁴ Diesis, Projet "Revue et examen des sociétés coopératives européennes" (SCEr), 2012-2014. URL : <http://sцер.eu/upload/userfiles/docs/SCEr%20FR.pdf>

répondrait à une **demande latente** de la part des coopératives souhaitant adopter une **dimension européenne**.

3. VERS UNE EUROPE COOPÉRATIVE ?

La part des coopérateurs croît d'année en année. Le nombre d'employés et de structures augmente. Ce modèle a du succès car il a fait ses preuves en termes de **résilience** dans des contextes économiques difficiles, notamment en matière de **reprise d'entreprises classiques par les salariés**. En outre, le secteur bénéficie de plus en plus de **soutien et d'accompagnement** par des structures auxiliaires³⁵. La **mise en réseau** est nécessaire pour faciliter l'accès à des financements privés et publics. Dans ce dernier cas, l'Europe a tout récemment ouvert des opportunités aux CTA dans le cadre de **l'attribution de marchés publics**³⁶.

Dans un même temps, ce succès éveille de plus en plus l'intérêt de certains politiques nationaux et européens qui comprennent la nécessité de revoir les cadres légaux pour créer les conditions favorables à un **écosystème** permettant leur développement. Mais ces petites avancées restent mineures au regard des obstacles qui persistent. Bien que les coopératives partagent avec les autorités locales les principes démocratiques, un attachement plus marqué (et presque existentiel) au développement durable de leur activité économique, et un fort ancrage territorial, elles sont encore peu reconnues et restent souvent très méconnues.

Cecop a proposé, à partir des besoins exprimés des États membres, quelques **recommandations** pour l'amélioration de la situation des coopératives en Europe en période de crise³⁷ :

1. La promotion de l'emploi durable et l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics³⁸ (Espagne).
2. La simplification de l'environnement des entreprises dans l'Union européenne (République tchèque).
3. Une meilleure reconnaissance et assistance pour les coopératives au niveau de l'Union européenne et national (Estonie, Espagne).
4. L'homogénéisation des lois nationales sur les coopératives, et moins de sévérité envers « *les aides d'état* » accordées aux coopératives (Italie).
5. Une meilleure attention aux problèmes de retard de paiement que connaissent souvent les PME, ce que les coopératives sont majoritairement (Italie).
6. Une meilleure participation des coopératives dans les projets de l'Union européenne (Bulgarie).

³⁵ Comme par exemple le réseau Scop en France.

³⁶ Voir par exemple, notre compte-rendu sur l'audition de l'intergroupe du Parlement européen sur l'économie sociale qui s'est tenue le 17 mars 2016, et qui portait sur cette directive : <http://www.ess-europe.eu/fr/news/les-marches-publics-de-nouvelles-opportunités-pour-les-entreprises-sociales>

³⁷ CECOP "Les entreprises coopératives dans l'industrie et les services démontrent une forte résistance à la crise". Deuxième Rapport – Mai 2010. URL : http://www.cecop.coop/IMG/pdf/Report_on_crisis_2010_FR-2.pdf

³⁸ Même si elle reste encore à être appliquée, avec la directive [2014/24/UE](http://www.cecop.coop/IMG/pdf/Report_on_crisis_2010_FR-2.pdf), l'UE a répondu à cette demande.

CONCLUSION

Pour chaque période que nous avons étudiée, ce sont les révolutions industrielles et les excès du capitalisme qui ont créé un terreau favorable à l'essor du mouvement coopératif. Dans le contexte de désindustrialisation que nous connaissons, les coopératives de travailleurs ne se cantonnent plus seulement au monde ouvrier et s'investissent dans le secteur des services, des énergies renouvelables ou de la culture. Mais **l'esprit de résistance** et de construction d'une alternative au modèle entrepreneurial dominant continue d'être le ciment et une des raisons d'être de ces catégories particulières d'entreprises.

Les défis sont encore grands pour que ce modèle organisationnel sorte de sa marginalité et gagne en popularité auprès des jeunes générations, mais ne sont pas insurmontables. Leur essor ne doit plus seulement être une réponse ponctuelle aux dysfonctionnements du système capitaliste, mais ouvrir la voie à la **démocratisation profonde et durable de l'économie en Europe**.

Au-delà de nos frontières aussi, les modèles coopératifs sont vecteurs de développement économique et social. Dernière actualité majeure à cet égard, l'Alliance Coopérative Internationale a très récemment signé un accord avec la Commission européenne dans le cadre d'un programme de développement pour renforcer la reconnaissance du rôle fondamental joué par les coopératives comme acteurs d'**inclusion sociale** et **d'empowerment économique** au niveau mondial³⁹.

³⁹ Pour en savoir plus, voir : <http://ica.coop/fr/media/news/lalliance-coop%C3%A9rative-internationale-signe-accord-de-partenariat-en-tant-quorganisation>

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- **MILL J.S.**, *Principes d'économie politique*, 1951:675; première publication en 1848.

ÉTUDES ET RAPPORTS

- **VAN DOOSSELAERE T.**, « Les racines de la solidarité », Étude réalisée à la demande de la Fondation Pour la solidarité, 2004, p.37-40. URL : <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/publication/les-racines-de-la-solidarite>
- **MONZÓN J. L., CHAVES, R.**, Rapport d'information élaboré pour le Comité économique et social européen par le CIRIEC, L'économie sociale dans l'Union européenne, Bruxelles, 2012.
- **Commission européenne**, COM(2012), 72 final, Rapport de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. 23.02.2012. URL : http://recma.org/sites/default/files/com2012_0072fr01.pdf
- **Parlement européen**, Résolution du Parlement européen du 13 mars 2012 sur le statut de la société coopérative européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs ([2011/2116\(INI\)](http://www.europarl.europa.eu/press-room/123012main/123012main))
- **Diesis**, Projet "Revue et examen des sociétés coopératives européennes" (SCer), 2012-2014. URL : <http://sцер.eu/upload/userfiles/docs/SCer%20FR.pdf>

RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

- **MONACO M., PASTORELLI L.** "Trade unions and worker cooperatives in Europe: A win-win relationship Maximizing social and economic potential in worker cooperatives" Meeting document, janvier 2014. URL : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/meetingdocument/wcms_234169.pdf
- **DRAPERI J.F.**, « Mouvement coopératif », Recma, Alternatives Economiques Poche n° 022, janvier 2006. URL : http://www.alternatives-economiques.fr/mouvement-cooperatif_fr_art_223_31277.html
- **Saw-B** « Les Scop françaises : un modèle à suivre en Belgique ? » Septembre 2013. URL : <http://www.saw-b.be/spip/Les-SCOP-francaises-un-modele-a>
- **Cecop** « L'essor de la coopération de travail associé en Belgique », 2014. URL : <http://www.cecop.coop/L-essor-de-la-cooperation-de>
- **Cecop** « Les entreprises coopératives dans l'industrie et les services démontrent une forte résistance à la crise ». Deuxième rapport, Mai 2010. URL : http://www.cecop.coop/IMG/pdf/Report_on_crisis_2010_FR-2.pdf
- **Cooperatives Europe** « The Power of Cooperation – Cooperatives Europe Key Figures 2015 ». URL : <https://coopseurope.coop/resources/projects/power-cooperation-cooperatives-europe-key-figures-2015>
- **Cooperatives UK** "How do UK worker co-operatives compare to the rest of the world" septembre 2010. URL : <http://workerco-operatives.blogspot.be/2010/09/how-do-uk-worker-co-operatives-compare.html>
- **ILO**, Dialogue sociale dans les coopératives : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/meetingdocument/wcms_234169.pdf

- **EFES**, Liste des organisations de représentation nationale des coopératives en Europe sur le site internet de la fédération européenne des employés co-propriétaires de leur entreprise : <http://www.efesonline.org/fasuk221.htm>
- **CNCRES**, Panorama de l'économie sociale et solidaire en France, édition 2015. URL : <http://www.cncres.org/upload/gedit/12/file/observatoire/Panorama%20de%20l'ESS%202015-CNCRES.pdf>
- **Académie des entrepreneurs sociaux**, HEC-ULg, Baromètre des Entreprises Sociales en Belgique, Édition 2015. URL : <http://www.academie-es.ulg.ac.be/Barometre2015.pdf>

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Femmes et quota : la directive européenne à l'arrêt ?* Anna Métral, mai 2016. (1/2 série Femmes et quota)
- *Genre et crise économique : un impact inégalitaire.* Anna Métral, avril 2016.
- *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe.* Pauline Boivin, mars 2016.
- *Égalité des genres et emploi : panorama des politiques de l'Union européenne.* Anna Métral, février 2016.
- *Le sans-abrisme dans les politiques européennes d'inclusion sociale : un enjeu devenu prioritaire.* Zoé Graham, janvier 2016. (1/4 série Sans-abrisme)
- *L'entreprise libérée : un nouveau modèle de management pour l'économie sociale ?* Valérie Vandermissen, décembre 2015.
- *Nations unies et COP21 : quel pouvoir d'action pour sauver le climat ?* Florence Vanwerts, décembre 2015.
- *Énergies renouvelables : faire essaimer les initiatives citoyennes européennes.* Aurore Robinet, novembre 2015.
- *Vers un service citoyen en Belgique ?* Léa Charlet, novembre 2015.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Services à la personne, qualité des emplois et des services : rapport européen.* Dans le cadre du projet européen For Quality ! mars 2016. (1/3 série For Quality !)
- *L'accès des femmes aux postes à responsabilité en Europe : bonnes pratiques et recommandations pour les entreprises sociales et classiques.* Dans le cadre du projet Gender Balance Power Map, mars 2016.
- *Le secteur des services à la personne en Europe : quelle qualité des emplois et des services en Belgique ?* Léa Bottani-Dechaud, décembre 2015. (Études également disponibles : France, Finlande, Pays-Bas, Italie)
- *L'implication des entreprises dans la lutte contre les violences faites aux femmes.* Estelle Huchet, Françoise Kemajou, Anne-Claire Marquet, novembre 2015.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, soucieuse de l'harmonie sociétale et environnementale des territoires susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles sont confrontées nos sociétés.

Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS investit depuis plus de dix ans dans la promotion de ces nouvelles formes d'entreprendre et poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles pistes comme les emplois verts, les coopératives d'énergies renouvelables ou encore la culture vecteur d'inclusion.

La démocratie ne s'arrête pas aux frontières du secteur public. C'est un mode de gouvernance qui peut s'appliquer également aux entreprises privées de production de biens et services. Les coopératives incarnent cette alternative par leur résistance au dogme capitaliste. PLS fait ici la revue des opportunités et des défis auxquels celles-ci font face au 21^{ème} siècle en Europe.

Nées en Europe il y a un peu plus de deux siècles, les premières coopératives se sont immédiatement construites en réaction au mode de production capitaliste. Face à la compétition et aux rivalités individuelles et collectives, ces entreprises opposent la coopération comme fondement des liens qui lient les travailleurs. Malgré tous ses atouts, ce modèle encore marginal et méconnu n'a pas su s'imposer comme paradigme dominant en Europe.

De traditions historiques et culturelles diverses, il existe de nombreuses catégories de coopératives dans les États membres de l'Union européenne. Traditionnellement très présentes dans les secteurs agricole, bancaire et alimentaire, aujourd'hui ces entreprises investissent tous les secteurs d'activité tels que

la culture, les énergies renouvelables ou la santé. Depuis les années 70, l'engouement pour les coopératives est croissant, et leur nombre est en constante augmentation, y compris en temps de crise.

Nous avons choisi dans cette Note d'analyse de nous focaliser sur un type particulier de coopératives : les coopératives de travail-associé. Ces entreprises emploient les personnes qui en sont membres comme salariés, et produisent elles-mêmes et collectivement les biens et services, à la différence des coopératives de consommation et de crédit.

L'Union européenne est devenue une véritable fenêtre d'opportunités pour le mouvement coopératif qui peut y affirmer ses valeurs et ses principes. Toutefois, la promotion de cette économie alternative se heurte à un certain nombre d'obstacles légaux, politiques et économiques. Après une présentation de l'histoire européenne des coopératives et un panorama des modèles existants en Europe, cette note s'intéresse à la perspective de l'avènement d'une « Europe coopérative ».

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink